

Conseil Communautaire du 21 septembre 2017

D 2017	G	11
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	74 des dossiers 1 à 3 – 73 des dossiers 4 à 14	
Votants	80	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 septembre 2017** s'est réuni à la salle La Mâte à TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE – Martine CALZAVARA Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU à compter du dossier 4) – Michel HOSPITAL Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 3) – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (+ pouvoir Marie.Françoise BOUGUES) Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir Philippe RIGAL)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) - Didier RESSIOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Régis BARD - Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER Laurence LOUBIAT MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Lisette DE LUCA - Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Marie.Françoise BOUGUES – Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Philippe RIGAL – Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS – Daniel GAIDELLA – Anne MAHIEU (à compter du dossier 4)

Pouvoirs de

Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Marie.Françoise BOUGUES à Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Philippe RIGAL à Régine POVÉDA - Christine VOINOT à Gilles LAGAUZÈRE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

**Dossier n°11 -
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « SERVICE CIVIQUE » AU SEIN DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION**

Objet de la délibération

Mise en place du dispositif du Service Civique à Val de Garonne Agglomération

Exposé des motifs

La loi du 10 mars 2010 (art L122-1 du code du Service National) a institué le dispositif du « Service Civique » qui consiste :

- En un engagement pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
- Sur une période de 6 à 8 mois pour une mission d'une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures et de 30h maximum ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation ;
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat,
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat,
- Effectué auprès d'organismes à but non lucratifs ou de personnes morales de Droit Public.

Il est destiné à offrir à une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale.

Neuf thématiques ont été identifiées pour les missions de service civique : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Un contrat est établi après définition par la collectivité de fiches de mission répondant au cadre légal et après agrément des services de l'état. Le contrat mentionne la durée hebdomadaire de travail et la durée pour le poste : entre 6 et 8 mois.

Depuis le 1^{er} février 2017 une indemnité mensuelle est prévue de 472,97 €/mois versée par l'Etat et complétée par la structure d'accueil pour un montant minimal fixée à 107,67 €/mois, soit sous forme d'une indemnité mensuelle, soit de prise en charge de frais directs : repas, déplacements...

Afin d'encourager la procédure indiquée, et dans le respect des textes réglementaires Val de Garonne Agglomération pourrait engager des demandes de dossiers d'agrément dans les diverses thématiques du dispositif, pour accueillir des volontaires en service civique.

Val de Garonne Agglomération versera à chaque jeune volontaire, une indemnité mensuelle de 107,67 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve La mise en place du dispositif du Service civique au sein de Val de Garonne Agglomération à partir du 1^{er} octobre 2017.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget (Principal/chapitre 012) 2017 à l'article 6218

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	80	
<i>Pour</i>	80	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 21 septembre 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 25.9.2017